

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT JEHAN ANGO DE LA RÉSIDENCE PANORAMA

SITE MONT SAINT AIGNAN



MAITRISE D'OUVRAGE :		
CROUS Normandie Service en charge du dossier CROUS NORMANDIE 23 Avenue de Bruxelles CS 25317 14053 Caen CEDEX	CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen CEDEX Maria HUE Tél : 06 59 41 27 22 @ : maria.hue@crous-normandie.fr	
MAITRISE D'ŒUVRE :		
Architecte	ARCHETUDE -- 31 bd du Général de Gaulle 60 000 Beauvais Tél : 03 44 48 95 66 @ : m-grandchamp@archetude.fr	
BET TCE / ECONOMISTE	BETOM INGENIERIE -42, Rue Richelieu, 76600 Le Havre Tél : 02 99 27 05 05 @ : v.druard@betom.fr	

CCTP Lot n°07 MOBILIERS			DCE	LBRE
				24018
Émission Initiale	03/03/2026			
Rédigé par :	ÉQUIPE BETOM			03/03/2026
Validé par :	Vivian DRUARD		Chef de Projets	03/03/2026

1	GENERALITES DU PROJET	4
1.1	DEFINITION DE L'OPERATION	4
1.1.1	Présentation du projet	4
1.1.2	Classement et caractéristiques du projet	4
1.1.3	Etude thermique – Certifications – Objectifs divers	4
1.1.4	Accessibilité handicapée	4
1.1.5	Rappel / Organisation du CCTP	4
1.2	RAPPELS DIVERS	5
1.2.1	Présentation de l'offre	5
1.2.2	Etanchéité à l'air du bâtiment	5
1.2.3	Participation au compte prorata	6
1.2.4	Dossier des ouvrages exécutés	6
1.2.5	Liaison avec les autres lots	6
2	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	7
2.1	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS	7
2.1.1	Documents officiels de références	7
2.2	NATURE ET QUALITE DES BOIS	7
2.2.1	Nature des bois	7
2.2.2	Qualité des bois	8
2.3	LIMITES DE PRESTATIONS	8
2.3.1	Prestations exclues du présent lot	9
2.3.2	Prestations dues par le présent lot	9
2.4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	9
2.5	TRAÇABILITES DES DECHETS	10
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES	11
3.1	ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS	11
3.1.1	Etudes techniques / notes de calcul / plans	11
3.1.2	Accès chantier – Transport – Levage	11
3.1.3	Approvisionnement – Echafaudages – Protection	11
3.1.4	Sécurité des travailleurs	11
3.2	GENERALITES	11
3.3	CHAMBRE CONFORT	12
3.3.1	Bureau 3 bords	12
3.3.2	Table mobile	12
3.3.3	Chaise de bureau	12

3.3.4	Lit à tiroirs 3 bords – 90 x 200-----	12
3.3.5	Placard battant-----	13
3.3.6	Rangement haut pour rangement valise-----	13
3.3.7	Rangement haut au-dessus des lits -----	14
3.3.8	Espace cuisine-----	14
3.3.9	Miroir d'entrée-----	14
3.4	STUDETTE -----	14
3.4.1	Tableau bureau + caisson de rangement-----	14
3.4.2	Chaise de bureau -----	15
3.4.3	Lit à tiroirs 3 bords – 90 x 200-----	15
3.4.4	Placard coulissant avec miroir en façade-----	15
3.4.5	Kitchenette-----	16
3.4.6	Table -----	16
3.4.7	Fauteuil -----	17
3.5	STUDIO PMR -----	17
3.5.1	Tableau bureau + caisson de rangement-----	17
3.5.2	Chaise de bureau -----	17
3.5.3	Placard coulissant avec miroir en façade-----	18
3.5.4	Lit – 90 x 200-----	18
3.5.5	Fauteuil -----	19
3.5.6	Kitchenette-----	19
3.6	CAS DES LOGEMENTS CONTRE LES PAROIS DE L'ASCENSEUR -----	19
3.6.1	Bureau + caisson de rangement-----	19
3.7	CUISINE COLLECTIVE -----	20
3.7.1	Equipement de cuisine équipée -----	20
3.7.2	Casiers étudiant bas et hauts -----	20
3.7.3	Meuble de collecte des déchets -----	21
4	VARIANTES-----	22
4.1	EVIER POUR CUISINE ADAPTEE PMR -----	22

1 GENERALITES DU PROJET

1.1 DEFINITION DE L'OPERATION

1.1.1 Présentation du projet

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) décrit l'ensemble des travaux de Mobilier du projet suivant :

- **Résidence Crous Panorama JEHAN ANGO – 130 logements collectifs à Mont Saint Aignan (76 000)**

1.1.2 Classement et caractéristiques du projet

L'entrepreneur étant responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU, il devra justifier ou donner :

- Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. qui seront en tout point conformes aux classements réglementaires ainsi qu'au lot n°00 – Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC).
- La présentation des procès-verbaux d'essais ou notes de calculs de ses matériaux et éléments de construction mis en œuvre.

Classement incendie du projet :

- Immeuble d'habitation de 3e famille B

1.1.3 Etude thermique – Certifications – Objectifs divers

L'entrepreneur se conformera au CCTC, concernant :

- Les exigences demandées en vue des divers labels et certifications, notamment :
 - o Réglementation RT Existant
- Les exigences thermiques, environnementales, acoustiques, étanchéité à l'air.

Les incidences financières de ces contraintes sont réputées intégrées dans les prix unitaires de l'offre de l'entreprise. Les entrepreneurs devront comprendre dans leur offre, tout ouvrage et sujétions en complément des prescriptions communes et propres à leur lot respectifs, pour garantir ladite certification. En cas de résultats défavorables, les entreprises s'engageront à reprendre (sans surcoût) les ouvrages présentant des défauts de réalisation.

Les matériaux mis en œuvre devront bénéficier, dans la mesure du possible, d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (F.D.E.S) individuelle ou collective suivant la Norme NF P01-010.

1.1.4 Accessibilité handicapée

Les ouvrages seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées applicable aux permis de construire déposés après le 1er janvier 2010 (RH 2007) et notamment à Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

1.1.5 Rappel / Organisation du CCTP

Le présent C.C.T.P. est présenté et articulé comme suit :

- **Chapitre 1 : Généralités du projet**
- **Chapitre 2 : Spécifications techniques générales**
- **Chapitre 3 : Description des ouvrages (description par poste et localisation)**

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des CCTP et plans des autres lots, ainsi que de toutes les pièces mentionnées dans les différents documents du marché.

Le présent C.C.T.P. aussi complet soit-il, ne peut prétendre à la description absolument détaillée des toutes les opérations à effectuer, l'entrepreneur devra étudier avec soin les pièces remises, se renseigner sur tout ce qui peut lui apparaître douteux, visiter les lieux où doivent s'effectuer les travaux s'il le juge nécessaire afin de maîtriser toute l'étendue de son intervention.

Il ne pourra, en aucun cas, arguer d'une erreur ou omission des pièces pour se soustraire à tout ou partie de la mission qui lui sera confiée. Les prix remis par l'entrepreneur comprennent, en outre, toutes les obligations définies dans les divers documents du projet :

- La fourniture, le transport, la mise en œuvre (excepté indication précise dans le C.C.T.P.) de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages
- La mise en place et l'enlèvement de tous les appareils nécessaires.
- Les frais de location, entretien, réparation et assurance.
- La main d'œuvre.
- Les dépenses d'énergie et de matières consommables autres que celles existant sur le site.
- Ses installations propres de chantier.
- Les essais prévus.
- Les projections de ses ouvrages.
- La démolition et reprise pour remise en état des ouvrages défectueux et prestations annexes en découlant.
- Les éléments de sécurité nécessaires.
- La remise en état des lieux.
- La participation au compte prorata éventuel.
- Les prestations pour respecter les ouvrages d'autrui.

En conséquence, l'entrepreneur devra signaler par écrit durant la consultation toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents. Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages.

1.2 RAPPELS DIVERS

1.2.1 Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit répondre obligatoirement sur le cadre du DPGF vierge et fournir :

- Le DPGF renseigné
- Son devis, sa décomposition personnelle et les détails nécessaires si besoin est, relatifs aux postes du D.P.G.F. pour permettre une meilleure analyse de son offre, en respectant tous les intitulés et numérotations du DPGF

La non production des documents demandés et dans son intégralité pourra entraîner l'exclusion de l'entreprise

1.2.2 Étanchéité à l'air du bâtiment

Compte tenu des objectifs énergétiques demandés, les entreprises devront veiller à la parfaite étanchéité à l'air du bâtiment pour les prestations les concernant.

L'entreprise devra inclure dans sa proposition de prix global et forfaitaire tous les travaux, fournitures et accessoires sur la mise en œuvre de la couche étanche à l'air

- Elle devra veiller à assurer cette étanchéité lors du montage et de la pose de leurs matériaux et matériels.
- Elle devra la fourniture et la pose de tous éléments complémentaires nécessaires à l'atteinte de cet objectif, étanchéité parfaite de l'enveloppe extérieure, continuité des murs, traitement parfait des

jonctions entre maçonnerie et baies, bouchage de toutes les gaines entre l'intérieur et l'extérieur, etc...

Valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération :

- Des tests avec mesure de résultat seront réalisées en fin de phase "hors d'eau hors d'air" et en fin de chantier **(ces tests sont à la charge du maître d'ouvrage)**
- Ces tests d'étanchéité à l'air (« blower door test ») devront être réalisés par un prestataire spécialisé et certifié
- La valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération est de **1.70 m³/h/m²**

1.2.3 Participation au compte prorata

L'entrepreneur aura prévu dans son offre la participation au compte prorata A ressortir clairement sur l'offre ou à noter si la participation est intégrée dans l'ensemble des prix unitaires

1.2.4 Dossier des ouvrages exécutés

Comme indiqué dans l'article "Constitution des DOE" dans le sous chapitre "Rappels divers TCE" du chapitre "Organisation du chantier" du lot 00 CPC, l'entreprise doit la fourniture des D.O.E.

Tous les documents ci-avant devront être fournis selon les indications du C.C.A.P ou du lot 00 CPC pour leurs nombres d'exemplaires requis et en fonction du support, reproductible ou pas.

- 1 seul exemplaire sera envoyé pour visa et approbation par le Maître d'Œuvre avant la fourniture de tous les exemplaires

Nota important :

- **La réception des travaux et les décomptes définitifs seront subordonnés à la remise de ce dossier et à son acceptation par le Maître d'Œuvre. Les pénalités éventuelles s'appliqueront jusqu'à la remise de ce dossier**

1.2.5 Liaison avec les autres lots

L'entrepreneur est tenu d'avoir une connaissance complète des prescriptions définies pour les autres lots et en particulier pour ceux dont les prestations sont liées à la sienne.

Elles ne sont cependant pas limitatives et l'entrepreneur est tenu de communiquer ses exigences aux autres intervenants, de se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu :

- De communiquer ses exigences aux autres intervenants.
- De se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

2.1.1 Documents officiels de références

Les ouvrages et fournitures des travaux décrits au présent lot, seront exécutés et réceptionnés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après :

- Code de la construction et de l'habitat
- Normes A.F.N.O.R
- Normes européennes et internationales
- Prescriptions des documents techniques unifiés (D.T.U.)
- Documents édités par le C.S.T.B.
- Règles de calcul Eurocodes
- Recommandations éditées par les chambres syndicales, institut technique du BTP, etc...
- Directives communes U.E.A.t.c. à chaque corps d'état
- Avis techniques sur les matériaux et prestations
- Prescriptions et cahiers des charges des fabricants
- Règles de sécurité pour les travailleurs
- Textes officiels sur l'accessibilité aux personnes handicapées
- Instructions relatives à la protection contre les risques d'incendie
- Instructions relatives à la sécurité des personnes
- Les rapports du bureau de contrôle
- Le Plan général de Coordination (P.G.C.)
- Les rapports du coordonnateur de sécurité
- Notice de sécurité

Au surplus suivant CCTC et CCAP

Et d'une façon générale, sans qu'il soit besoin de le rappeler au cours du présent document, l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements et tous textes nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération, en vigueur à la date de la déclaration d'ouverture de chantier ou, le cas échéant, à la date de dépôt du PC, notamment en ce qui concerne les règles d'accessibilité handicapés.

Et plus particulièrement pour le présent lot :

- Norme NF EN 324-1: Panneaux à base de bois - Détermination des dimensions des panneaux
- Norme NF B54-100 : Panneaux de particules - Définitions, classification
- Norme NF B54-150 : Contreplaqué - Classification - Désignation

- Spécification du centre technique du bois
- Label de qualité S.N.F.Q.
- Recommandation du C.T.B. pose de panneaux décoratifs en bois destinés aux revêtements muraux

2.2 NATURE ET QUALITE DES BOIS

2.2.1 Nature des bois

Bois massif :

La norme NFB 50.001 " Bois nomenclature " sert à définir les appellations commerciales des essences utilisées. Les choix d'aspect des bois utilisés doivent être conforme à la norme.

Par dérogation à l'Article 22 du DTU 36.1, les feuillus indigènes et tropicaux ne doivent pas comporter d'aubier et ce, quel que soit le choix d'aspect du bois.

Les bois pour l'usinage, doivent être amenés aux états d'humidité suivants :

Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %

Le séchage naturel ou artificiel doit être effectué dans les conditions n'affectant ni l'aspect, ni les propriétés du bois.

Pour la fabrication des portes planes, l'humidité des bois doit être comprise entre 7 et 10 %.

Panneaux de contreplaqué :

Les classes des contreplaqués à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Faces apparentes : Classe I
- Faces peintes ou plaquées : Classe II
- Contreparement non visible : Classe II ou Classe III
- NFB 54.154 - Contreplaqué à plis

Type de collage :

- Collage Type 1 : Panneaux destinés à des emplois intérieurs
- Collage Type 2 : Panneaux destinés à des emplois présentant un risque d'humidification temporaire
- Collage Type 3 : Collage résistant à l'eau.

Si la nature du collage du contreplaqué n'est pas imposée au présent lot, il appartient à l'Entreprise de la déterminer, compte-tenu des stipulations de la Norme.

Panneaux de particules :

Les panneaux de particules satisferont aux prescriptions du Label C.T.B.H. / classement au feu : M1.

- Classe E1 selon la Norme EN 13896

2.2.2 Qualité des bois

Les bois mis en œuvre devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Être de première qualité pour la menuiserie, être de droit fil, sains, purgés d'aubier, nœuds vicieux ou autres défauts
- Les bois employés seront des bois secs à l'air, leur degré d'humidité devra être au-dessous de treize pour cent suivant norme.
- Les menuiseries ne devront présenter aucun retrait après la mise en fonctionnement de l'installation de chauffage.
- Les contreplaqués ne devront avoir aucun défaut apparent tel qu'il est indiqué à la N.F.B. 50004
- Les menuiseries en bois résineux seront en sapin blanc, catégorie menuiseries
- Les ouvrages en bois durs seront en chêne provenant de l'Est de la France
- Les bois exotiques seront des meilleures provenances.

2.3 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur est tenu d'avoir une connaissance complète des prescriptions définies pour les autres lots et en particulier pour ceux dont les prestations sont liées à la sienne.

Elles ne sont cependant pas limitatives et l'entrepreneur est tenu de communiquer ses exigences aux autres intervenants, de se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu :

- De communiquer ses exigences aux autres intervenants.
- De se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

2.3.1 Prestations exclues du présent lot

- Les attentes EF, EC, EU, GAZ, ELECTRICITE
- Les percements dans les planchers pour la mise en place des caniveaux de sol et leur mise en place.
- La ventilation des locaux, extraction et insufflation d'air, ainsi que les hottes de ventilation sont prévus au lot CVC

A la charge du lot Electricité :

- Radiateurs
- Tous les types d'éclairage

A la charge du lot CVC-Plomberie :

- Douche : receveurs, mitigeurs, paroi de douche et barre d'appuie
- Sanitaires : cuvette, barre d'appuie
- Lavabo + miroir des sanitaires
- Equipements divers : distributeur de savon de papier ect ..
- Kitchenette : mitigeur
- Cuisine collective : hotte et mitigeur
- Vidoir

A la charge du lot Menuiseries Intérieures :

- Poubelle encastrée
- Panneaux A1
- Miroir

A la charge du lot Revêtements de sols :

- Panneaux muraux

Cette liste n'est pas limitative. L'entreprise devra prendre connaissance des pièces écrites de l'ensemble des autres corps d'états.

2.3.2 Prestations dues par le présent lot

- La fourniture de l'ensemble du matériel spécifié dans le chapitre "DESCRIPTION DES OUVRAGES" du présent document, son transport, sa manutention et son installation.
- La fourniture des plans d'exécutions, de réservations, ainsi que les échantillons demandés.
- Les raccordements électriques, gaz naturel, EU, EF et EC à partir des attentes laissées à proximité de chaque appareil suivant les indications fournies par le présent lot.
- La protection et le maintien en bon état tout le matériel et l'appareillage livrés sur le chantier.
- Un discontacteur pour protection et coupure d'urgence à proximité des appareils le nécessitant.
- La formation des représentants de l'utilisateur qui assureront l'exploitation de l'installation.
- Le Dossier des Ouvrages Exécutés.

2.4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Pour tous les appareils mis en place dans la cuisine, les spécifications suivantes seront exigées :

- L'usage de l'amiante sera interdit.
- Toutes les ferrures, garnitures, manettes de manœuvre, seront en métal inoxydable et ne présenteront pas de saillies dangereuses.
- La robinetterie employée sera conforme à la norme NF-D 18.201.
- Les parties intérieures des appareils pouvant être en contact avec les gaz brûlés seront en tôle d'acier

traitée contre la corrosion (aluminée, alliée). Le traitement par peinture sera formellement proscrit.

- Les bâtis des appareils auront une inertie suffisante pour assurer une rigidité satisfaisante des ensembles. Ces bâtis seront traités contre la corrosion.
- Chaque groupe d'appareils sera pourvu d'une robinetterie de barrage non saillante mais parfaitement accessible (gaz et eau).
- La liaison entre les appareils voisins sera assurée mécaniquement et devra permettre d'obtenir une étanchéité satisfaisante.

Tous les appareils de cuisson ou d'aide à la cuisson, mécanique ou non, devront pouvoir être nettoyés en totalité. Ceci conduit à adopter des appareils de conception pratique sans sophistication abusive.

Les surfaces sol et murs seront dégagées de façon à permettre un nettoyage facile.

2.5 TRAÇABILITES DES DECHETS

Application depuis le 1er juillet 2021 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui exige de renforcer la traçabilité des déchets et limiter les dépôts sauvages.

Pour ce faire le présent corps d'état aura l'obligation de faire figurer la mention « déchets » sur les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolitions de bâtiment ainsi que ceux liés aux travaux de jardinage. Plus concrètement, la quantité totale de déchets générés par l'entreprise durant le chantier doit être estimée ainsi que les coûts associés. De même, les modalités de gestion et d'enlèvement desdits déchets devront être mentionnées dans le mémoire technique de l'entreprise, à savoir le tri et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.

Seconde mesure, la création d'un bordereau de dépôt obligatoire pour les installations de déchets (déchetterie de collectivité, déchetteries professionnelles, distributeurs, ...) Ce document CERFA doit comporter les noms et adresse du ou des maîtres d'ouvrage chez lesquels les travaux ont été réalisés, et préciser la nature et l'estimation du volume de chaque déchet.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS

3.1.1 Etudes techniques / notes de calcul / plans

Les études, notes de calculs et les plans d'exécution des ouvrages seront à la charge de l'entrepreneur.

Chaque entrepreneur étant directement responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU

- Tous les matériaux, matériels ou ouvrages seront implicitement prévus avec un traitement de base ou complémentaire pour mise en conformité avec les classements demandés

Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. sera en tout point conforme aux classements donnés pour la présente opération : suivant Chapitre 1.1 art. Classements et caractéristiques du projet du lot N°00 CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES T.C.E

3.1.2 Accès chantier – Transport – Levage

L'entrepreneur aura prévu dans son offre toute la logistique relative à ses travaux concernant le transport, engins de levage et manutention

3.1.3 Approvisionnement – Echafaudages – Protection

L'entreprise aura à sa charge :

- L'ensemble de ses approvisionnements, échafaudages, protections, etc...
- La protection des autres ouvrages pendant ses propres travaux ainsi que le nettoyage complet de tous les ouvrages ayant subi des salissures du fait de ses propres travaux, au fur et à mesure que ceux-ci sont achevés

3.1.4 Sécurité des travailleurs

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur les terrasses, garde-corps, filets, etc ..

3.2 GENERALITES

L'ensemble du mobilier mis en œuvre devra reprendre l'ensemble des caractéristiques suivantes :

Caractéristiques générales :

- Nombre et dimensions des mobiliers suivant pièces graphiques de l'architecte
- Joint d'étanchéité à la périphérie du plan et à la jonction du plan.
- Assemblage par tenon/mortaise et encollage.
- Compris toutes sujétions de fixations sur support adapté : visserie, équerre, charnières, etc.
- Panneaux particules disposant de l'une des classifications suivantes : Niveau E0,5 selon le marquage CTB-Air+ du CSTB, CARB ULEF (ultra low emitting formaldehyde) ou CARB NAF (no added formaldehyde).
- Les panneaux de particules mélaminés **seront 4 champs plaqués**
- Compris réservations et entailles nécessitées par les installations techniques diverses (électricité, etc.)
- Découpes et incorporation des éviers fournis par le lot Plomberie.
- Classement au feu : M2
- Réalisation et dimensions : Suivant carnet de détail architecte.
- Coloris RAL au choix de l'architecte

Nota :

- Attente pour raccordement à la charge du lot Electricité CFA/CFO pour les équipements
- Eclairage à la charge du lot Electricité CFA/CFO

3.3 CHAMBRE CONFORT

3.3.1 Bureau 3 bords

Fourniture et réalisation, de bureaux composés de plans de travail et de caissons de rangements situés en dessous :

- Plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 50mm ;
- Dosseret de 70 mm de hauteur en rive du plan de travail contre les murs, en panneaux de particule mélaminé d'épaisseur 19 mm ;
- Caissons de rangements avec roulettes sous le plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 19 mm, formant 1 caisson de rangement avec 3 tiroirs,
- Passe-câbles,
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages ;
- Fixations invisibles, percements.

Localisation : Bureau dans les chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.2 Table mobile

Fourniture et pose de table comprenant :

- Plateau en panneaux de particules mélaminée de 25 mm d'épaisseur
- Roulettes multidirectionnelles adaptées au type de sol
- Résistant aux chocs, rayures, tâches et produits d'entretien
- Model à faire agréer à la MOE

Localisation : Table mobile dans les chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.3 Chaise de bureau

Fourniture et pose de chaises de bureaux :

- Piétinement à 5 branches en polyamide renforcé ou métal peint epoxy
- Mécanisme synchrone
- Model sur roulette auto-freinée adaptées aux sols souples
- Assise et dossier ergonomique
- Accoudoirs 2D minimum
- Compris déballage et mise en place.

Model à faire valider par la MOE

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Au droit des bureaux des chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.4 Lit à tiroirs 3 bords – 90 x 200

Fourniture et pose de lits simples, comprenant :

- Panneau en mélaminés 4 champs plaqués de 30 mm d'épaisseur
- Tête de lit
- Longerons latéraux
- Pieds de lit
- Tiroirs avec ouverture par glissières métalliques à billes ou roulettes silencieuses haute résistance

- Sommier métallique soudé avec traitement anticorrosion avec cadre métallique périphérique et traverses métalliques assurant le support du matelas. Conception robuste adaptée pour usage intensif
- Matelas en mousse de polyuréthane, traité ignifugation-fongicide et anti acariens, classe au feu : A,

Enveloppe du meuble avec façade, côtés, portes, tiroirs etc...

Matelas, conforme à la réglementation D1 bis-89 du GPEM/CP.

Localisation : Lits au droit de l'ensemble des chambres confort, suivants pièces graphiques de l'architecte

3.3.5 **Placard battant**

Fourniture et pose de placard de rangements comprenant :

- Panneau en bois de particules de 10 mm d'épaisseur, revêtus 2 faces pour un parfait équilibrage, encadrement par des profilés en acier galvanisé à chaud et thermolaquage blanc suivant norme NF 1 36321 et garantis 10 ans anticorrosion
- Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Compris moulures de calfeutrement en parois pour rattrapage épaisseur de plinthe
- Compris profil souple vertical sur hauteur du vantail
- Pose sur bâti bois 3 faces avec moulures de calfeutrement en sapin du nord traité de section conforme aux recommandations du fabricant.
- Hauteur de porte : toute hauteur sol / plafond
- Largeur : suivant plans

Aménagement des placards :

- 2 penderie en partie basse et étagères en partie haute
- Tablettes étagères réglables en hauteur sur taquets de support en acier nickelé

Miroir :

- Verre argenté clair de 4 mm d'épaisseur minimum sans cadre
- Traitement anti-explosion/film de sécurité catégorie 2B2 ou équivalent pour éviter les éclats en cas de bris
- Chant poli non coupant
- Résistant aux chocs légers du quotidien (classement selon norme NF EN 12600 ou équivalent)
- Fixations mécaniques invisibles adaptées au support porteur
- Dimensions : suivant pièces graphiques de l'architecte

Localisation : Pour les placards dans les chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.6 **Rangement haut pour rangement valise**

Fourniture et pose de rangements hauts comprenant :

- Structure principale, éléments fixes horizontaux et verticaux en panneaux particules d'épaisseur 19 mm recevant une finition mélaminée
- Portes des rangements battantes ne panneaux dito structure principale de 16mm d'épaisseur avec charnières métalliques 90° invisibles réglables
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages,

Localisation : Rangement haut au niveau de la zone réfrigérateur, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.7 Rangement haut au-dessus des lits

Fourniture et pose de rangements hauts comprenant :

- Structure principale, éléments fixes horizontaux et verticaux en panneaux particules d'épaisseur 19 mm recevant une finition mélaminée
- Portes des rangements battantes ne panneaux dito structure principale de 16mm d'épaisseur avec charnières métalliques 90° invisibles réglables
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages,

Localisation : Rangement haut au-dessus des lits, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.8 Espace cuisine

Fourniture et pose d'un espace cuisine comprenant :

- Structure horizontales formant tablette d'épaisseur 38 mm recevant une finition mélaminée
- Micro-onde, puissance de 900W non encastrable
- Réfrigérateur 1 porte de dimensions 50l. x 53p. x 80ht. compris compartimentage pour freezer
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages,

Localisation : Pour la zone cuisine des logements confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.3.9 Miroir d'entrée

Fourniture et pose d'un miroir comprenant :

- Verre argenté clair de 4 mm d'épaisseur minimum sans cadre
- Traitement anti-explosion/film de sécurité catégorie 2B2 ou équivalent pour éviter les éclats en cas de bris
- Chant poli non coupant
- Résistant aux chocs légers du quotidien (classement selon norme NF EN 12600 ou équivalent)
- Fixations mécaniques invisibles montées sur échelles
- Echelles fixées au mur par vis et chevilles
- Dimensions : suivant pièces graphiques de l'architecte

Localisation : Miroir d'entrée des chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4 STUDETTE

3.4.1 Tableau bureau + caisson de rangement

Fourniture et réalisation, de tableau formant bureau comprenant :

- Plan de travail en panneaux de particules mélaminé avec piétement métallique relié par des traverses placées sous le plateau
- Caissons de rangements sur roulettes sous le plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 19 mm, formant 1 caisson de rangement avec 3 tiroirs,
- Etagères filantes au mur en mélaminé sur la longueur de la table

Model à faire valider par la MOE



Localisation : Bureau dans les studettes, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4.2 **Chaise de bureau**

Fourniture et pose de chaises de bureaux :

- Piétinement à 5 branches en polyamide renforcé ou métal peint epoxy
- Mécanisme synchrone
- Model sur roulette auto-freinées adaptées aux sols souples
- Assise et dossier ergonomique
- Accoudoirs 2D minimum
- Compris déballage et mise en place.

Model à faire valider par la MOE

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Au droit des bureaux des chambres confort, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4.3 **Lit à tiroirs 3 bords – 90 x 200**

Fourniture et pose de lits simples, comprenant :

- Panneau en mélaminés 4 champs plaqués de 30 mm d'épaisseur
- Tête de lit
- Longerons latéraux
- Pieds de lit
- Tiroirs avec ouverture par glissières métalliques à billes ou roulettes silencieuses haute résistance
- Sommier métallique soudé avec traitement anticorrosion avec cadre métallique périphérique et traverses métalliques assurant le support du matelas. Conception robuste adaptée pour usage intensif
- Matelas en mousse de polyuréthane, traité ignifugation-fongicide et anti acariens, classe au feu : A,

Enveloppe du meuble avec façade, côtés, portes, tiroirs etc...

Matelas, conforme à la réglementation D1 bis-89 du GPEM/CP.

Localisation : Lits au droit de l'ensemble des studettes, suivants pièces graphiques de l'architecte

3.4.4 **Placard coulissant avec miroir en façade**

Fourniture et pose de placards de type coulissant comprenant :

- Panneau en bois de particule de 10 mm d'épaisseur de type Prémio de chez SOGAL revêtus 2 faces pour un parfait équilibrage encadrement par des profilés en acier galvanisé à chaud et thermolaqué blanc suivant la norme NF A 36321 et garantis 10 ans anticorrosion
- Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- équipement en partie haute, de suspensions à galets pourvues d'un réglage à accès déporté
- équipement en partie basse par guidages télescopiques compensant la différence de niveaux du sol
- rail haut thermolaqué blanc de type monobloc à bandeau indérochable et formant joint creux avec le plafond sur la face avant
- rail bas thermolaqué blanc de type surbaissé, formes arrondies non blessantes
- Hauteur des portes : toute hauteur sol / plafond
- Nombre de vantaux et largeurs : suivants plans

Aménagement des placards :

- 2 joues latérales avec pré percements réguliers sur toute la hauteur pour recevoir les taquets supports d'étagères
- 1 étagère haute et fixe toute largeur à 1.80 m du sol sur taquets de support en acier nickelé
- 1 séparation verticale avec pré percements réguliers sur toute la hauteur aux 2 faces pour recevoir les taquets supports d'étagères
- 1 coté formant penderie (1/2 ou 2/3 de la largeur) avec barre de penderie en acier gainé blanc Ø 16 et naissances d'embrasure de tube chromé, placé parallèlement à la porte
- 1 coté avec 4 tablettes étagères réglables en hauteur de 50 cm de largeur minimum sur taquets de support en acier nickelé

Miroir :

- Verre argenté clair de 4 mm d'épaisseur minimum sans cadre
- Traitement anti-explosion/film de sécurité catégorie 2B2 ou équivalent pour éviter les éclats en cas de bris
- Chant poli non coupant
- Résistant aux chocs légers du quotidien (classement selon norme NF EN 12600 ou équivalent)
- Fixations mécaniques invisibles montées sur échelles
- Echelles fixées au mur par vis et chevilles
- Dimensions : suivant pièces graphiques de l'architecte

Localisation : Placards et miroirs des chambres des studettes, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4.5 Kitchenette

Kitchenette formant espace cuisine comprenant :

- Evier de type « SPIT SPX711 » comprenant 1 bac, 1 égouttoir avec vidage manuel
- Mitigeur à la charge du lot CVC-Plomberie
- Plaque électrique 2 foyers induction à encastrement. Puissance totale : 3500 W
- Réfrigérateur 1 porte de dimensions 50l. x 53p. x 80ht. compris compartimentage pour freezer
- Micro-onde, puissance de 900W non encastrable
- Plan de travail en panneaux de particules postformés épaisseur 38mm, hydrofugés, tous parement, compris chant demi-lune,
 - o Crédence finition aspect bois de teinte identique au plan de travail sur 3 faces. Aspect au choix de la MOA et de la MOE
- Meuble haut et bas (niches et placards) :
 - o Structure principale, éléments fixes horizontaux et verticaux en panneaux particules d'épaisseur 19 mm recevant une finition mélaminée au choix de l'architecte
 - o Portes de placards battantes dito structure principale
 - o Aménagements des placards avec étagères intermédiaires
 - o Charnières invisibles à rappel automatique, ouverture 95°
 - o Poignée PVC aspect alu, P389, entraxe 96 mm
 - o Mise à niveau : Suspentes réglables 3 points

Localisation : Pour l'ensemble des kitchenette des studettes, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4.6 Table

Fourniture et pose de table comprenant :

- Plateau en panneaux de particules mélaminée de 25 mm d'épaisseur
- Résistant aux chocs, rayures, tâches et produits d'entretien
- Model à faire agréer à la MOE

Localisation : Table, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.4.7 Fauteuil

Fourniture et pose de fauteuil :

- Monoplace
- Assise en mousse polyuréthane
- Structures et assises métal ou bois au choix de l'architecte
- Renforts aux points sollicités (assise, dossier, accoudoirs le cas échéant)
- Model à faire agréer à la MOE

Localisation : Chaise dans les studettes, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.5 STUDIO PMR

Nota : Le mobilier devra être conçu, dimensionné et implanté afin de permettre un usage **autonome, sûr et confortable** par les personnes présentant une mobilité réduite.

Il devra répondre aux normes, lois et exigences en vigueur.

Les exigences ergonomiques seront les suivantes :

- Zone haute accessible : entre 90 cm et 130 cm du sol.
- Zone basse accessible : entre 40 cm et 85 cm du sol.
- Profondeur maximale d'usage accessible depuis un fauteuil roulant : ≤ 50 cm
- Dégagement libre permettant un **cercle de rotation de Ø 1,50 m** devant ou à proximité du meuble

Le mobilier devra être pensé afin d'être suffisamment robuste pour supporter des chocs divers. Il devra comporter également des éléments de préhension facilités.

Barre d'appuie et siège escamotable à la charge du lot CVC-Plomberie

3.5.1 Tableau bureau + caisson de rangement

Fourniture et réalisation, de tableau formant bureau comprenant :

- Plan de travail en panneaux de particules mélaminé avec piétinement métallique relié par des traverses placées sous le plateau
- Caissons de rangements sur roulettes sous le plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 19 mm, formant 1 caisson de rangement avec 3 tiroirs,
- Etagères filantes au mur en mélaminé sur la longueur de la table
- Le bureau devra être adapté pour les PMR



Model à faire valider par la MOE

Localisation : Bureau dans des chambres PMR, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.5.2 Chaise de bureau

Fourniture et pose de chaises de bureaux :

- Piétinement à 5 branches en polyamide renforcé ou métal peint epoxy
- Mécanisme synchrone

- Model sur roulette auto-freinées adaptées aux sols souples
- Assise et dossier ergonomique
- Accoudoirs 2D minimum
- Compris déballage et mise en place.

Model à faire valider par la MOE

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Au droit des bureaux des chambres PMR, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.5.3 Placard coulissant avec miroir en façade

Fourniture et pose de placards de type coulissant comprenant :

- Panneau en bois de particule de 10 mm d'épaisseur de type Prémio de chez SOGAL revêtus 2 faces pour un parfait équilibrage encadrement par des profilés en acier galvanisé à chaud et thermolaqué blanc suivant la norme NF A 36321 et garantis 10 ans anticorrosion
- Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- équipement en partie haute, de suspensions à galets pourvues d'un réglage à accès déporté
- équipement en partie basse par guidages télescopiques compensant la différence de niveaux du sol
- rail haut thermolaqué blanc de type monobloc à bandeau indécrochable et formant joint creux avec le plafond sur la face avant
- rail bas thermolaqué blanc de type surbaissé, formes arrondies non blessantes
- Hauteur des portes : toute hauteur sol / plafond
- Nombre de vantaux et largeurs : suivants plans

Aménagement des placards :

- 2 joues latérales avec pré percements réguliers sur toute la hauteur pour recevoir les taquets supports d'étagères
- 1 étagère haute et fixe toute largeur à 1.80 m du sol sur taquets de support en acier nickelé
- 1 séparation verticale avec pré percements réguliers sur toute la hauteur aux 2 faces pour recevoir les taquets supports d'étagères
- 1 coté formant penderie (1/2 ou 2/3 de la largeur) avec barre de penderie en acier gainé blanc Ø 16 et naissances d'embrasure de tube chromé, placé parallèlement à la porte
- 1 coté avec 4 tablettes étagères réglables en hauteur de 50 cm de largeur minimum sur taquets de support en acier nickelé

Miroir :

- Verre argenté clair de 4 mm d'épaisseur minimum sans cadre
- Traitement anti-explosion/film de sécurité catégorie 2B2 ou équivalent pour éviter les éclats en cas de bris
- Chant poli non coupant
- Résistant aux chocs légers du quotidien (classement selon norme NF EN 12600 ou équivalent)
- Fixations mécaniques invisibles montées sur échelles
- Echelles fixées au mur par vis et chevilles
- Dimensions : suivant pièces graphiques de l'architecte

Localisation : Placards et miroirs des chambres PMR, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.5.4 Lit – 90 x 200

Fourniture et pose de lits simples, comprenant :

- Panneau en mélaminés 4 champs plaqués de 30 mm d'épaisseur
- Tête de lit

- Pieds de lit
- Sommier métallique soudé avec traitement anticorrosion avec cadre métallique périphérique et traverses métalliques assurant le support du matelas. Conception robuste adaptée pour usage intensif
- Matelas en mousse de polyuréthane, traité ignifugation-fongicide et anti acariens, classe au feu : A,

Le lit ne devra pas être fixé au sol

Enveloppe du meuble avec façade, côtés, portes, tiroirs etc...

Matelas, conforme à la réglementation D1 bis-89 du GPEM/CP.

Localisation : Lits au droit de l'ensemble des chambres PMR, suivants pièces graphiques de l'architecte

3.5.5 **Fauteuil**

Fourniture et pose de fauteuil :

- Monoplace avec assise et hauteur adaptée PMR
- Assise en mousse polyuréthane
- Structures et assises métal ou bois au choix de l'architecte
- Accoudoirs facilitant l'appui et le relevage
- Renforts aux points sollicités (assise, dossier, accoudoirs le cas échéant)
- Model à faire agréer à la MOE

Localisation : Fauteuils au droit de l'ensemble des chambres PMR, suivants pièces graphiques de l'architecte

3.5.6 **Kitchenette**

Kitchenette formant espace cuisine comprenant :

- Evier de type « SPIT SPX711 » comprenant 1 bac, 1 égouttoir avec vidage manuel
- Prévoir vide sous évier
- Mitigeur à la charge du lot CVC-Plomberie
- Plaque électrique 2 foyers induction à encastrement. Puissance totale : 3500 W
- Réfrigérateur 1 porte de dimensions 50l. x 53p. x 80ht. compris compartimentage pour freezer
- Micro-onde, puissance de 900W non encastrable
- Plan de travail en panneaux de particules postformés épaisseur 38mm, hydrofugés, tous parement, compris chant demi-lune,
- Niches/meuble support du réfrigérateur :
 - o Structure principale, éléments fixes horizontaux et verticaux en panneaux particules d'épaisseur 19 mm recevant une finition mélaminée
 - o Aménagements des placards avec étagères intermédiaires

Localisation : Pour l'ensemble des kitchenette des chambres PMR, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.6 **CAS DES LOGEMENTS CONTRE LES PAROIS DE L'ASCENSEUR**

Les logements situés contre les parois de l'ascenseur seront aménagés de manière identique à ceux décrits aux articles ci-dessus.

Toutefois, ils recevront un aménagement spécifique sur les points suivants :

3.6.1 **Bureau + caisson de rangement**

Fourniture et réalisation, de bureaux composés de plans de travail et de caissons de rangements situés en dessous :

- Plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 50mm ;
- Dossieret de 70 mm de hauteur en rive du plan de travail contre les murs, en panneaux de particule mélaminé d'épaisseur 19 mm ;
- Caissons de rangements sur roulettes sous le plan de travail en panneaux de particules mélaminé d'épaisseur 19 mm, formant 1 caisson de rangement avec 3 tiroirs,
- Passe-câbles,
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages ;
- Fixations invisibles, percements.

Nota : Le bureau devra est conçue afin de recevoir une claustra en bois du lot Menuiseries intérieures.

Localisation : Bureau des chambres situés contre les parois de l'ascenseur, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.7 CUISINE COLLECTIVE

3.7.1 Equipement de cuisine équipée

- Evier avec égouttoir de type « FRANKE – Ev ap inox 80x60 cm » comprenant 1 bac, 1 égouttoir avec vidage manuel
- Mitigeur et hotte encastrée à la charge du lot CVC-Plomberie
- Plaque électrique 2 foyers induction à encastrement. Puissance totale : 3500 W
- Plan de travail en panneaux de particules postformés épaisseur 38mm, hydrofugés, tous parement, compris chant demi-lune,

Localisation : Equipements + plan de travail des cuisines collectives à tous les niveaux, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.7.2 Casiers étudiant bas et hauts

Casiers hauts et bas comprenant :

- Panneau en mélaminés 4 champs plaqués de 30 mm d'épaisseur
- Caissons haut suspendu formant dessous, dessus, fond et jouées, compris toutes sujétions de pose suivant le type de support
- Caissons bas suspendu servant de banc formant dessous, dessus, fond et jouées, compris toutes sujétions de pose suivant le type de support
- Fermeture des casiers avec serrure à cylindre mécanique intégré à un organigramme de clés :
 - o La clé du logement permet d'ouvrir la porte palière et le casier affecté au logement
 - o Le titulaire du présent lot devra se coordonner avec le macro-lot n°03 – Cloisons – Menuiseries intérieures
 - o Cylindre individuel pour chaque casier. Aucune clé ne doit permettre l'ouverture de plusieurs casiers
- Compris la fourniture et la mise en œuvre d'une signalétique d'identification sur les casier en corrélation avec les logements auxquels ils sont affectés
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages ;
- Fixations invisibles, percements.

Localisation : Pour les casiers des cuisines collectives à tous les niveaux, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.7.3 Meuble de collecte des déchets

Meuble pour collecte des déchets comprenant :

- Panneau en mélaminés 4 champs plaqués de 30 mm d'épaisseur
- Caissons bas, fond et jouées, compris toutes sujétions de pose suivant le type de support avec porte pleine battante
- Niche en partie supérieure avec ouverture en façade pour favoriser la collecte des déchets
- Incorporation
- Socle bas intégré
- Ouverture circulaire en partie supérieure du caisson pour le passage des déchets
- Compris joint anti-odeur, charnière métallique invisible, butées, poignées ect ..
- Toutes ossatures nécessaires pour support de l'ensemble des ouvrages ;
- Fixations invisibles, percements.



Localisation : Pour les meubles de collecte des déchets des cuisines collectives à tous les niveaux, suivant pièces graphiques de l'architecte

4 VARIANTES

4.1 EVIER POUR CUISINE ADAPTEE PMR

Fourniture et mise en œuvre d'une cuve à faible profondeur adapté pour les personnes à mobilité réduite.

- Cuve inox
- Profondeur : 10 cm

Localisation : En remplacement des éviers initialement prévus dans les cuisines collectives ;